

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**



Investir dans les populations rurales

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)

PRET FIDA No 2000004133

DON FIDA N° 2000004134

DON FIDA N° 2000004907

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONALE N°
PRODER/03/T/2025-2026 POUR LE MARCHÉ DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE SERRE DOUBLE POUR LA PRODUCTION DES
MINITUBERCULES DE POMME DE TERRE A LA STATION DE
RECHERCHE DE L'ISABU A GISOZI**

Référence PTBA/PPM 2025-2026 : **2B021201**

Date de publication : 12/1/2026

Date d'ouverture des offres : 12/2/2026

JANVIER 2026

Remarques liminaires

Le présent document type d'appel d'offres concernant la passation de marchés relatifs à des travaux, lancée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence nationale (appel d'offres national) a été établi par le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA") à l'intention d'emprunteurs/bénéficiaires amenés à passer des marchés de travaux financés en tout ou en partie par le Fonds. Ce document est conforme aux Directives du FIDA pour la passation des marchés, au Guide pratique de passation des marchés du FIDA et aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA. Il se prête aux projets dont les risques environnementaux, sociaux et climatiques sont considérés comme modérés ou faibles au regard des Procédures PESEC du FIDA.

Il suppose qu'**aucune présélection** n'a été effectuée avant l'appel d'offres et que le soumissionnaire dont l'offre présente le meilleur rapport qualité/prix fera l'objet d'une post-sélection dans les conditions prévues par les formulaires de qualification qui figurent dans la Section IV.

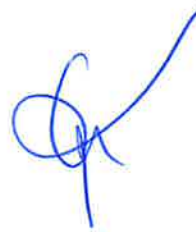


Table des matières

Section I. Avis d'appel d'offres	4
Section II. Instructions à l'intention des soumissionnaires	6
Section III. Données particulières de l'appel d'offres	20
Section IV. Critères de qualification et d'évaluation	24
Section V. Formulaires de soumission	27
Section V. A) Lettre de soumission de l'entreprise candidate.....	28
Section V. B) Informations relatives aux qualifications (à remplir par le soumissionnaire)	31
Section V. C) Modèle de garantie de soumission.....	33
Section V. D) Formulaire de déclaration de garantie de l'offre : SANS OBJET	34
Section V. E) Documents relatifs à la proposition technique à fournir par le soumissionnaire	35
Section VI. Conditions contractuelles générales	48
Section VII. Conditions contractuelles spéciales.....	65
Exigences relatives aux travaux	70
Section XI. A) Avis d'intention d'attribution	119
Section XI. B) Lettre d'acceptation	121
Section XI. C) Contrat.....	122
Section XI. E) Formulaire de garantie de bonne exécution.....	125
Section XI. G) Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations	130



Section I. Avis d'appel d'offres

[Bujumbura, Burundi]

Date de publication : 12/1/2026
Date de dépôt des offres : 12/2/2026 à 10 heures
Date d'ouverture des offres : 12/2/2026 à 10 heures 30 minutes

Le 12/1/2026

Concerne : **Travaux de construction d'une serre double pour la production des minitubercules de pomme de terre dans les patrimoines de la station ISABU à Gisozi, DAO n° PRODER/...../T/2025-2026**

1. Le gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds international de développement agricole (FIDA), financement dont il envisage de faire partiellement usage pour couvrir les travaux de construction d'une serre double pour la production des minitubercules de pomme de terre dans les patrimoines de la station ISABU à Gisozi en commune Mwaro et Province de Gitega. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER ».
2. Le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER » prévoit utiliser ces fonds dans le but de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
 - **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
 - **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme
3. Le PRODER invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("les soumissionnaires") à faire parvenir, sous pli ferme, leurs offres concernant l'exécution et l'achèvement des travaux de construction d'une serre double pour la production des minitubercules de pomme de terre à la Station de l'ISABU à Gisozi, travaux faisant l'objet, dans le cadre dudit appel d'offres, d'un contrat à prix fixe établi sur la base du devis quantitatif¹.
 4. L'appel d'offres est ouvert à quiconque souhaite y participer, pourvu qu'il remplisse les conditions requises. Sous réserve des restrictions énoncées dans le dossier d'appel d'offres, les soumissionnaires habilités peuvent s'associer à d'autres soumissionnaires, afin d'être mieux à même de réaliser l'ensemble des travaux.

¹ Dans les contrats à prix fixes, remplacer "devis quantitatif" par "calendrier des activités".

5. Les travaux ainsi que le ou les marchés qui devraient être attribués sont répartis en un seul lot unique composé par une serre de 16 m X 30 m X 1 Unité de ventilation de toit fixe (double écran).
6. Un entrepreneur sera sélectionné selon la procédure de mise en concurrence nationale, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA, qui peut être consulté à l'adresse suivante : www.ifad.org/fr/project-procurement et au Code des marchés publics du Burundi en vigueur. Le processus d'appel d'offres national comportera un examen et une vérification des qualifications et des prestations antérieures ; il sera notamment procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.
7. Le délai prévu pour l'exécution de l'ensemble des travaux est fixé à **Cent cinquante (150) jours calendriers**.
8. Les soumissionnaires désireux de présenter une offre devront se procurer le dossier d'appel d'offres vendu pour la somme, non remboursable, de deux cent mille Francs Burundi (200.000 BIF), dont la moitié cent mille francs burundais (100.000 BIF) sera versée sur le sous compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), et l'autre moitié cent mille francs burundais (100.000 BIF) sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du PRODER /recettes internes en adressant au point de contact ci-après une demande en ce sens par courrier postal ou électronique, dans laquelle devront figurer toutes leurs coordonnées. Les soumissionnaires pourront ainsi être assurés de recevoir les mises à jour dont pourrait faire l'objet le présent dossier.
À l'attention de Monsieur Côte NTIRANYIBAGIRA, Coordonnateur du PRODER
Immeuble abritant des projets financés par le FIDA au Burundi

Avenue du Large n° 30 ; 1^{er} étage, Tél 22 21 12 00.

Courriel : nti.come@programmefidaburundi.org avec Copie à ntircome@gmail.com, Coordonnateur du PRODER et à egidiusniyo@yahoo.com, Responsable de passation des marchés au PRODER.
9. Les offres devront parvenir à l'adresse et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – instructions à l'intention des soumissionnaires – clause 22.1, au plus tard le/...../2026 à 10 heures.
10. Les soumissions hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes sur demande écrite et aux frais du soumissionnaire.
11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres d'un montant de **deux millions cinq cent mille de francs burundais (2 500 000 BIF)**.
12. Veuillez noter que les offres électroniques **ne sont pas** acceptées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Côte NTIRANYIBAGIRA
Coordonnateur du PRODER



Section I. Avis d'appel d'offres

PRODER- Travaux de construction d'une serre double pour la production des minitubercules de pomme de terre dans les patrimoines de la Station ISABU à GISOZI.